

# GUIDE

pratique

# DU TRI

des déchets ménagers

**moins jeter  
avec les 5R**

**les emballages  
en verre**

**Les emballages  
hors verre  
et les papiers**

**les biodéchets**

**les ordures  
ménagères**

**les autres déchets  
ménagères**



# LES BONS GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



## REFUSER

### **pour éviter le superflu**

Avant d'acheter, je m'interroge du réel besoin de cet achat.  
Si c'est le cas je privilégie un produit réutilisable, durable ou d'occasion.  
Coller un stop-pub sur ma boîte aux lettres pour éviter de recevoir des prospectus et publicités, c'est 25% de papier en moins par an par boîte aux lettres.



## RÉDUIRE

### **pour garder l'essentiel**

- ✓ En réduisant sa consommation de produits donc d'emballages ;
- ✓ En privilégiant l'eau du robinet, économique et rigoureusement contrôlée ;
- ✓ En achetant des produits :
  - Réutilisables ;
  - En vrac ;
  - Rechargeables ou concentrés, sans suremballages ;
  - Ecolabellisés

### **RÉDUIRE LE GASPILLAGE**

- ✓ En préparant une liste de course
- ✓ En privilégiant les cabas réutilisables
- ✓ En conservant mieux vos produits
- ✓ En cuisinant les restes alimentaires
- ✓ En adaptant le contenu de l'assiette à son appétit ;
- ✓ En favorisant des recettes maison et anti-gaspillage ;
- ✓ En vérifiant les DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité maximale)



## RÉUTILISER

### **pour moins jeter**

Un objet peut avoir plusieurs vies : S'il est cassé, vous pouvez le réparer avec en plus une aide de l'état ou lui donner parfois un autre usage. Il pourrait aussi faire le bonheur d'un autre si vous le déposez soit dans les espaces réemploi du SiREDOM, soit dans une ressourcerie proche de chez VOUS (consulter le site du SiREDOM pour la localisation des sites de réemploi).



## RECYCLER

### **pour moins jeter**

Quand refuser, réduire, ou réutiliser est impossible, trier reste une option pour donner une seconde vie aux matériaux composant l'objet à jeter.

### **Où déposer ses déchets :**

- ✓ chez soi ou en bornes d'apport volontaire
- ✓ en déchèterie
- ✓ chez un vendeur appliquant le dispositif «un pour un» pour reprise des déchets électroniques, par exemple...



## RENDRE

### **à la terre**

Pour réenrichir les terres agricoles (amendement et fertilisant).  
Au SiREDOM, 2 possibilités sont proposées selon votre lieu d'habitation pour transformer vos déchets alimentaires en compost :

- ✓ le compostage individuel ou collectif
- ✓ la collecte avec vos ordures ménagères, dans des sacs orange séparés.

# moins jeter avec les **5R**



OBJECTIF DU PLPDMA  
du SiREDOM

Réduire de **15%**  
les déchets ménagers (DMA)  
d'ici 2030 par rapport à 2010.  
soit **478 kg/hab/an**  
en 2030\*

EN CHIFFRES

\*DMA 2010 : 562 kg/hab/an



Pour info : Production de DMA  
en Ile-de-France : 473 kg/hab./an en 2020 contre 434 kg/hab/an en 2023 (source Ordif 2023)  
au SiREDOM : 491 kg/hab/an en 2024 (source SiREDOM 2024)

# TRI DES EMBALLAGES EN VERRE

**où ?**  **en vrac sans sac**  
à déposer dans les bornes  
d'apport volontaire

(En bac sur la commune de Mennecey)



## COMMENT ?

### consignes de tri

- Retirer les bouchons et les couvercles
- Inutile de décoller les étiquettes ni de laver les emballages, mais bien les vider de leur contenu.

#### bouteilles



#### pots et bocaux



#### flacons



### les pièges à éviter

vaisselle - pyrex  
porcelaine  
vitrocéramique  
faïence - miroirs  
vitres - pare-brise  
objets en verre  
en terre cuite...



ampoules  
et néons...



## POURQUOI ?

EN CHIFFRES

**86%** des emballages en verre recyclés en France\*\*\*

**21 kg/hab/an** en Ile-de-France\*  
**vs 19 kg/hab/an** au SiREDOM\*\*

## LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE

permet de faire des économies d'énergie, de diminuer les prélèvements de matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Après massification, les emballages en verre issus des collectes sont acheminés dans notre centre de traitement à Vert-le-Grand. Après un tri sommaire, ils sont envoyés

chez un verrier où, après avoir été débarrassés des impuretés puis séparés par couleur, les verres blancs et les verres colorés, sont fondus à 1400°C pour ensuite redevenir soit un nouvel emballage soit un nouvel objet.

**50%** des objets en verre contiennent du verre recyclé.



# TRI DES EMBALLAGES & PAPIERS HORS VERRE

**où ?**  **en vrac sans sac**  
sont à déposer  
dans les bacs jaunes et/ou  
les bornes d'apport volontaire



## COMMENT ?

### Emballages en plastique

**bouteilles - emballages opaques  
bidons - flacons**



**pots en plastique  
barquettes - boîtes - barquettes  
en polystyrène**



**emballages souples  
sacs - films et suremballages**



**ne pas mettre  
objets en plastique - couches  
papiers absorbants**



### Emballages en métal

**boîtes et canettes - bidons - bombes  
et aérosols vides - barquettes**



**petits emballages en aluminium  
et aluminiums souples**



**ne pas mettre  
objets en métal**



**EN CHIFFRES**

**72 kg/hab/an**  
d'emballages et papiers  
triés en France  
(58 d'emballages et 14 de papiers) \*

**41 kg/hab/an**  
en Ile-de-France\*\*

**vs 53 kg/hab/an**  
au Siredom\*\*\*

\*Source Citéo 2023

\*\*Source Ordif 2023

\*\*\* Source Siredom 2024

**Emballages  
en cartons**

**boîtes - suremballages  
cartons...**



**briques alimentaires**



**Papiers**

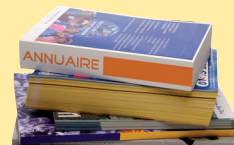
**prospectus publicitaires  
journaux - magazines**



**courriers - papiers d'écriture  
lettres - enveloppes blanches**



**catalogues - cahiers  
livres sans couverture...**



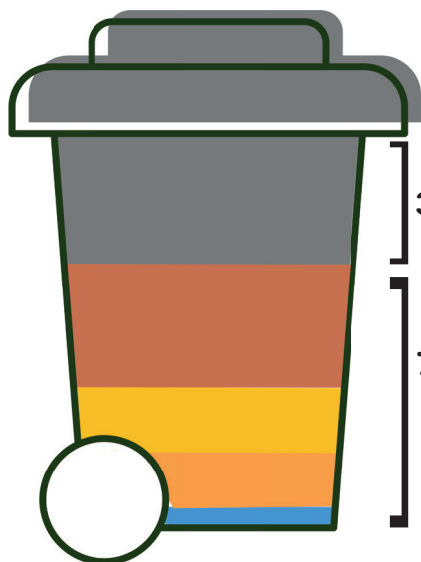
**ne pas mettre**  
enveloppes kraft - cartes routières  
pochettes cartonnées



**ne pas mettre**  
papiers spéciaux - papier peint - papier  
cadeau - papier calque - papier teinté...



# POURQUOI ?



30% → matériaux non recyclables, qui devraient être en ordures ménagères

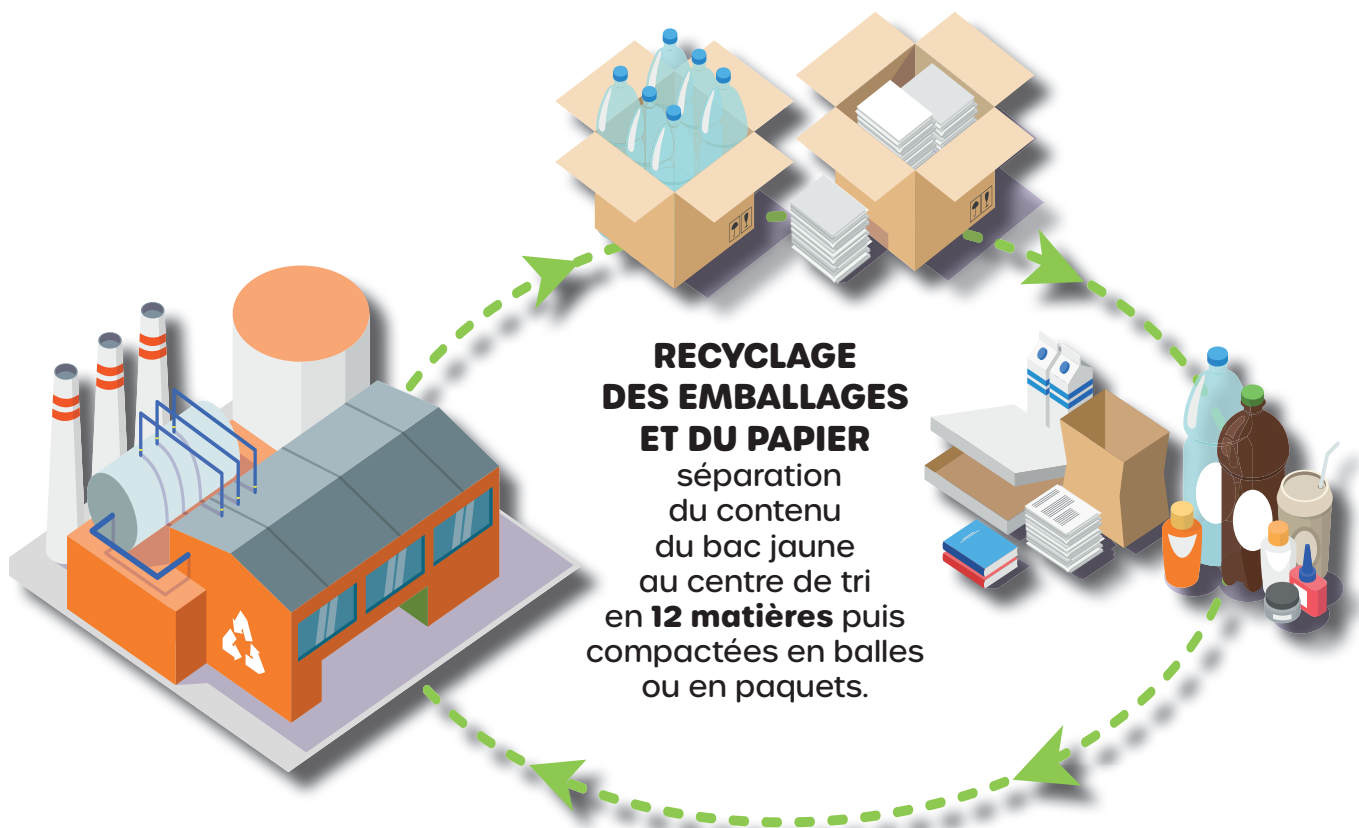
70% → recyclables

- 39% de cartons recyclables
- 12% de papiers recyclables
- 15% d'emballages en plastiques recyclables
- 4% d'emballages en acier et en aluminium recyclables

Pour qu'un déchet du bac jaune puisse être trié et valorisé en nouvelle matière, il ne doit pas contenir de produits dangereux ou toxiques, ni être souillé par l'humidité.

**Pensez aux trieurs en respectant les consignes de tri !**

Source de données : Campagne de caractérisation des entrants au centre de tri du SiREDOM en 2024.





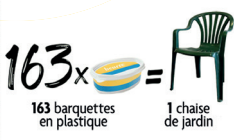
# TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

## Emballages en plastique

### PEUVENT SE RECYCLER 2 À 3 FOIS MAXIMUM

Triés et compactés au CITD, ils sont ensuite broyés et transformés en granulés ; selon le type de plastique, ils seront ensuite transformés en nouvelle matière secondaire :

- ♦ plastique pour de nouvelles bouteilles
- ♦ en fibres pour la fabrication de tissus, moquettes, polaires
- ♦ en ouate pour la fabrication d'anorak, couettes, oreillers...



## Emballages en métal

### SE RECYCLENT À L'INFINI

Triés et compactés au CITD, ils sont broyés en filières puis fondus à 1600°C et modelés en plaques, fils, barres, ou lingots... Selon les besoins des industriels, ils serviront à fabriquer :

- ♦ du papier aluminium,
- ♦ des appareils ménagers,
- ♦ des pièces mécaniques...



## Papier et le carton

### PEUVENT SE RECYCLER 5 À 7 FOIS

Triés et compactés au CITD, ils seront transformés en une pâte, qui débarrassée des impuretés, séchée et étalée, permettra de produire des bobines pour fabriquer de nouveaux emballages :

- ♦ en carton,
- ♦ des journaux,
- ♦ des livres, des serviettes...



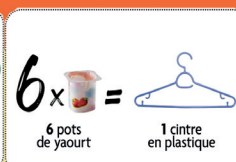
## Flux développement

### RASSEMBLE 4 FAMILLES D'EMBALLAGES :

- ♦ Le PET\* coloré (ex : bouteilles de couleurs),
- ♦ Le PET opaque (ex : bouteilles de lait)
- ♦ Les barquettes en PET (ex : barquettes de viennoiserie, fruits & légumes et charcuterie)
- ♦ Les pots ou barquettes en polystyrène.

Ce flux est ensuite repris par Citéo pour alimenter la recherche et développer des filières de recyclage sur ces produits.

\*PET : Polyéthylène téréphtalate



# TRI DES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES)

OÙ ?



**dans un composteur**  
individuel ou collectif

et/ou

**en sac orange** pour les territoires concernés\*  
puis dans le bac des ordures  
ménagères avec les sacs noirs

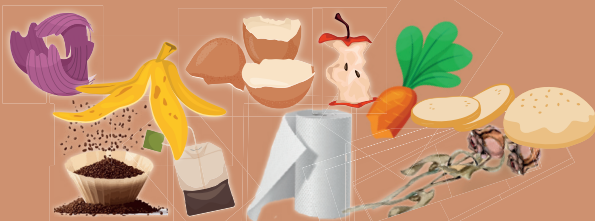
sacs orange fournis par votre collectivité



## COMMENT ?

en  
composteur

épluchures de fruits - légumes  
coquilles d'œufs - pain  
filtres à café - sachets de thé  
fabriqués à base de coton ou de  
papier, sans agrafe  
serviettes en papier - mouchoirs  
feuilles d'essuie-tout  
fleurs fanées



en quantités égales avec  
les déchets de jardin



ne pas mettre  
litières d'animaux non dégradables  
noyaux - coques de fruits...

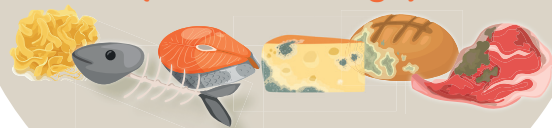


en sac  
orange

épluchures de fruits - légumes  
coquilles d'œufs - pain - filtres à  
café - sachets de thé fabriqués à  
base de coton ou de papier,  
sans agrafe - serviettes en papier  
mouchoirs - feuilles d'essuie-tout  
fleurs fanées



restes de repas : pâtes - croutes de  
fromage - poisson crevettes  
viande - aliments périmés  
(sans emballage)



ne pas mettre

Les coquilles de fruits de mer



# POURQUOI ?



## EN CHIFFRES

Réduire de **50%**  
les déchets alimentaires  
dans  
les ordures ménagères

### LE COMPOSTAGE

est un processus biologique comprenant plusieurs phases de dégradation et de transformation de déchets organiques, permettant d'obtenir un produit valorisable : **LE COMPOST**.

Une fois mûr, cet engrais naturel sert à repoter et nourrir les plantes, les massifs et potagers.



### LES SACS ORANGE

contenant les biodéchets, sont collectés avec les sacs noirs d'ordures ménagères, puis séparés dans l'unité de tri du SiREDOM.

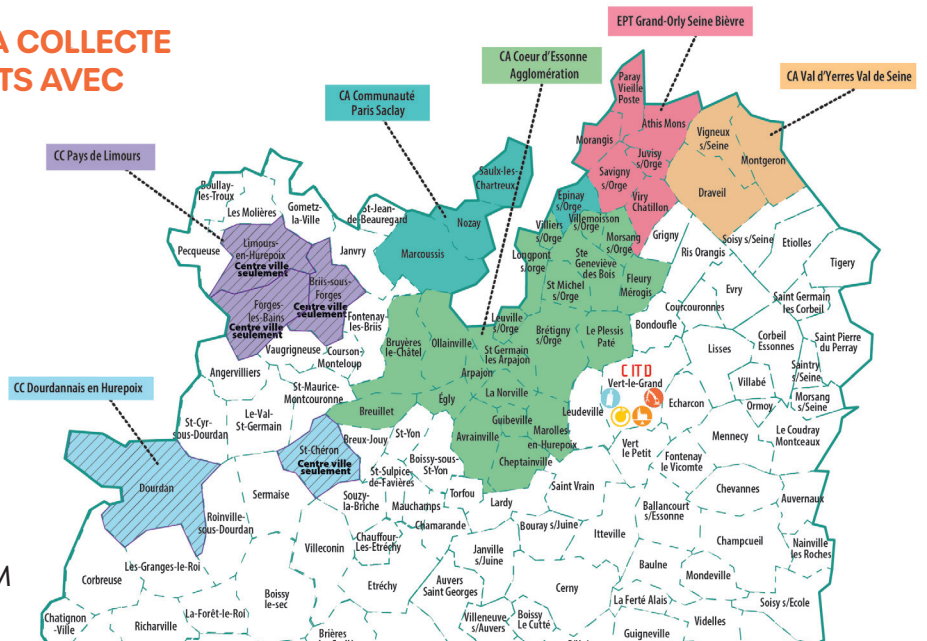


Les biodéchets sont ensuite valorisés dans un méthaniseur sous forme de biogaz et d'amendement pour l'agriculture.



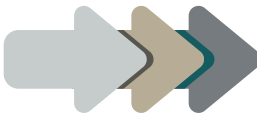
### \*TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA COLLECTE EN MÉLANGE DES BIODÉCHETS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES

- ◆ 6 intercommunalités  
CA Val d'Yerres Val de Seine  
CA Grand Orly Seine Bièvre  
CA Cœur d'Essonne Agglomération  
CA Communauté Paris-Saclay  
et en partie sur :  
CC du Pays de Limours  
et CC Dourdannais en Hurepoix
- ◆ 37 communes dont 4 partiellement
- ◆ 485 000 habitants  
soit 50% de la population du SiREDOM



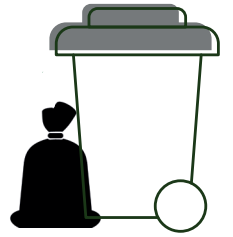
# TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

où ?



**en sac**

à déposer dans les bacs gris



## COMMENT ?

consignes  
de tri

vaisselle en porcelaine et en verre  
coquilles de fruits de mer  
lingettes - couches souillées...

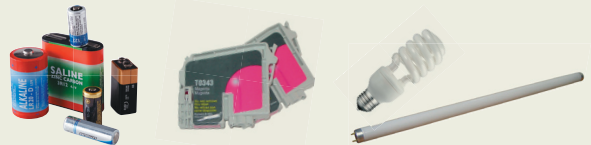


ne pas  
mettre

produits toxiques - pots et bombes  
de peinture - aérosols toxiques



piles - cartouches d'encre - néons  
ampoules basse consommation



objets métalliques  
casseroles - poêles  
consommables électroniques  
objets en bois volumineux...

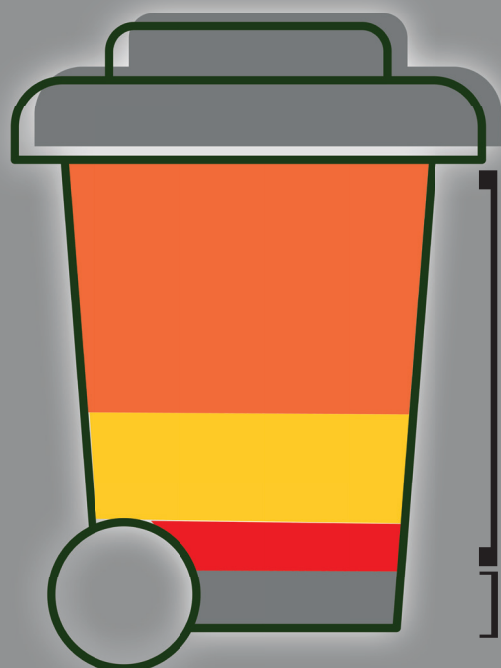


## POURQUOI ?

EN CHIFFRES

**256 kg/hab/an**  
en Ile-de-France\*

**vs 245 kg/hab/an**  
au SiREDOM\*\*



80%  
de  
valorisables  
(erreurs de tri)

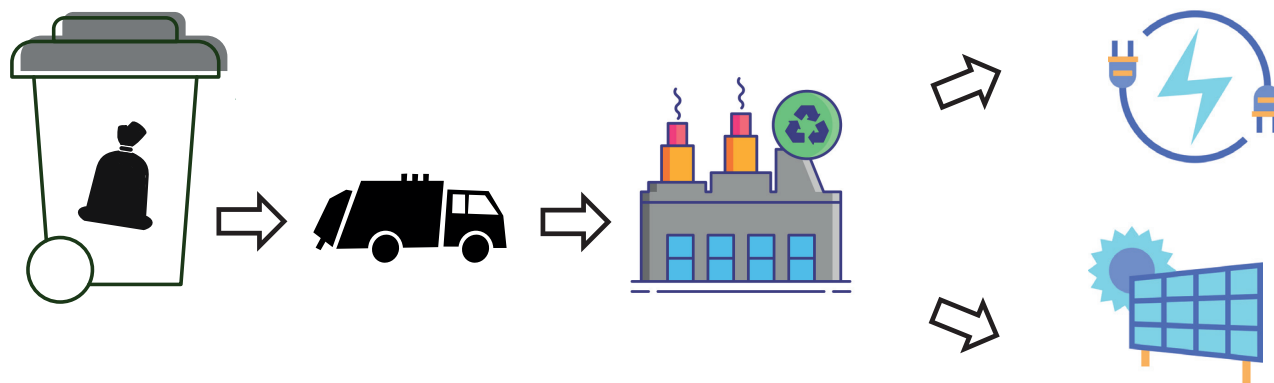
→ 44 % de biodéchets

→ 32 % d'emballages plastiques,  
en métal, ou en verre.

→ 4 % de produits dangereux (DDS)  
et d'électroménagers (DEEE)

20%  
d'ordures ménagères

## VALORISATION



Les ordures ménagères sont valorisées  
en énergies sous forme d'électricité ou de chaleur.

# TRI DES AUTRES DÉCHETS

**OÙ ?**  **en déchèteries**

**COMMENT ?** **conditions d'accès**  
toutes les précisions sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com)



## LE BADGE EST OBLIGATOIRE

Il permet l'accès aux 27 écocentres du réseau.

### Déchets acceptés

### Déchets refusés

#### DANS LES BENNES

- gravats
- cartons
- déchets végétaux
- métaux
- enfouissable
- valorisable
- meubles • plâtre

#### DANS LE LOCAL DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- appareils électriques
- petits et gros électroménagers
- écrans
- matériel informatique
- téléphones
- bricolage
- jouets
- lampes : néons, lampes basse consommation, leds.

#### DANS LE LOCAL DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

- piles • batteries
- consommables
- informatiques
- solvants • peintures
- vernis • colles et graisses • acides et bases • aérosols toxiques • produits phytosanitaires
- huiles minérales
- chlorates nitrates
- radiographies

#### DANS LES CONTENEURS

- verre • papiers
- emballages
- huiles de vidanges
- textiles

#### AUTRES DÉCHETS

- pneus véhicules légers jantés ou non-jantés.

- sable et terre
- ordures ménagères
- DEEE à usage professionnel
- cadavres d'animaux



- carburants liquide
- pneus lacérés, pneus poids lourds ou agricoles
- moteurs tous véhicules et pièces automobiles



- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux





EN CHIFFRES

107 698 t  
collectées  
et  
900 683  
passages

source SIREDOM 2024

## QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ?

### Valorisation par la matière



GRAVATS



MÉTAUX



PLÂTRE



CARTONS  
PLIÉS



PNEUS



DÉCHETS  
VÉGÉTAUX



DÉCHETS  
ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS  
DANGEREUX  
APRÈS  
DÉPOLLUTION

### Réemploi ou valorisation énergétique



BOIS



MOBILIER



VALORISABLE



HUILES



DÉCHETS  
DANGEREUX



VÉLOS

### Enfouissable



ENFOUISSABLE

## Le SiREDOM pour vous servir

Le SiREDOM, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et les Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de **932 000 habitants de 175 communes** de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Acteur de l'économie circulaire, le Syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation tout en maîtrisant les coûts de son service.



63, rue du Bois Chaland - CS 90366 LISSES  
91029 EVRY CEDEX / contacts : 01 69 74 23 50

contact@siredom.com - www.siredom.com

